

Extrait du FFII.FR

<http://www.ffii.fr/La-commission-parlementaire-JURI-vote-pour-un-redemarrage-avec-une-majorite-ecrasante>

La commission parlementaire JURI vote pour un redémarrage avec une majorité écrasante

- FFII - Communiqués de presse -
Date de mise en ligne : mercredi 2 février 2005

FFII.FR

Bruxelles, le 2 février 2005 - La commission aux affaires juridiques du Parlement européen(JURI) a décidé à une large majorité de demander à la Commission une saisine répétée de la directive sur les brevets logiciels. Avec seulement deux ou trois votes contre et une abstention, la résolution a obtenu une majorité écrasante à la commission parlementaire, toutes tendances politiques confondues.

La décision est une indication forte des eurodéputés que le texte actuel du conseil, et la ribambelle d'inquiétudes qu'il a soulevée, n'est tout bonnement pas une manière acceptable pour progresser. Il est maintenant du ressort de la Commission de soumettre une nouvelle proposition au Parlement, ou la même. Le Parlement tiendra alors une nouvelle première lecture, cette fois-ci sous la conduite de Michel Rocard comme rapporteur.

Le Commissaire européen au Marché intérieur, Charles McCreevy, [avait assuré](#) ce matin à la commission JURI que le Conseil adopterait finalement une Position commune sur son texte incriminé. Il a annoncé que « la présidence luxembourgeoise avait reçu maintenant des garanties écrites concernant la réintégration de cette question en point A lors d'un prochain conseil ». Étant donné que les points A sont adoptés sans discussion, cela ne laissait plus de possibilité de nouvelles négociations au Conseil. En conséquence de quoi, le Parlement a apparemment décidé qu'un redémarrage était la meilleure solution.

Michel Rocard a donné [un discours très appuyé](#) à la réunion avec le Commissaire. En plus de relever quelques « inélégances » de la part de la Commission, comme ne prendre en compte aucun des amendements substantiels du Parlement dans les recommandations qu'elle avait faites au Conseil, il a également évoqué la question des gouvernements néerlandais et allemand qui ont ignoré leur parlement respectif, le parrainage de la présidence irlandaise par Microsoft et les tentatives de ratifier le (dés-)accord politique à plusieurs sessions du Conseil sur la pêche.

Il a mentionné qu'à une réunion avec le gouvernement polonais, les acteurs de l'industrie logicielle avaient confirmé que le texte du conseil autorisait le brevetage de logiciels purs et s'est demandé comment la Commission pouvait continuer d'affirmer l'inverse. Il a été également curieux de savoir comment la définition parfaitement tautologique que la Commission avait donné du concept de « technicité » pouvait aider d'une quelconque manière à faire une distinction entre ce qui est brevetable et ce qui ne l'est pas. Malgré sa propre abstention plus tard lors du vote, Michel Rocard y est probablement pour beaucoup dans le fait que pratiquement tout le monde ait approuvé un redémarrage.

Le Commissaire avait clairement stipulé que « tout accord devrait trouver le juste milieu entre divers intérêts » et qu'un « dialogue constructif entre le Conseil et le Parlement serait vital pour un accord ». Il a la possibilité de refuser une nouvelle première lecture. Mais, étant donné la forte sensibilité au Parlement et les inquiétudes de nombreux états membres au Conseil, la demande du Parlement semble être le meilleur moyen d'avancer sur une route éclaircie pour cette directive, en tout cas celui que tout le monde attendait.

Commentaires

- **Jonas Maebe, membre du bureau de la FFII :**

Le Commissaire peut sauter sur un dialogue constructif en soumettant cette fois-ci au Parlement européen une nouvelle proposition plus équilibrée. En prenant en compte les innumérables faits qui ont fait surface depuis le début de cette procédure en 2002, la Commission a une grande opportunité donner à la stratégie de Lisbonne l'impulsion dont elle a besoin pour réussir.

La commission parlementaire JURI vote pour un redémarrage avec une majorité écrasante

- **Dieter Van Uytvanck, président de la FFII Belgique :**

Nous devons cette victoire pour la démocratie aux membres du Parlement européen. Aujourd'hui nous avons une nouvelle fois montré qu'ils se préoccupent réellement des problèmes des citoyens européens. Et bien entendu, nous aimerions les en remercier. Je suis sûr que sans leur impressionnant soutien à un climat innovant libéré des brevets logiciels, cette étape n'aurait pu être possible.

- **Gérald Sédrati-Dinet, vice-président de la FFII :**

Nous sommes maintenant dans un contexte parfait pour prendre enfin à bras le corps le problème des brevets logiciels. Le rapporteur pour le Parlement européen, Michel Rocard, a déjà parfaitement compris les enjeux essentiels de ce problème quant aux libertés des citoyens dans la société informationnelle. Le Conseil est maintenant libéré de ses lourdeurs diplomatiques. Le nouveau Commissaire, Charles McCreevy, a désormais une occasion formidable de présenter un texte fixant des limites claires protégeant l'Europe des retentissantes affaires autour des brevets logiciels que l'on a pu observer de par le monde.